

**ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS**

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'École Du Breuil.

EDB-2023-38

Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil

Séance du 22 novembre 2023

Objet : Tarification des prestations de visite d'exploitation dans le cadre du BP REA

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : Il est proposé une tarification de prestation de visite d'entreprise qui permettra de rémunérer le temps passé par les structures d'accueil lors des visites d'exploitations agricoles dans le cadre du BP REA.

Cette tarification s'élève à :

- **240€ TTC par journée de visite**
- **120€ TTC par 1/2 journée de visite**

Article 2 : Cette tarification est adoptée.

Le Président du Conseil d'Administration


Christophe Najdovski